

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 09/ 55 7S

DU

CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du **LUNDI 18 MAI 2009**

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GEORGES HOVSEPIAN, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **32** membres.

## **RAPPORT N° 09-55 7S**

Position de la Mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements sur le projet de la L2 Nord dans le cadre de l'Enquête d'utilité publique d'Avril/Mai 2009.

==--==--==

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Inscrit dans les schémas de développement de Marseille depuis des décennies, le projet de la L2 entre en phase d'approbation définitive. Cette infrastructure constituera le contournement de l'agglomération Marseillaise, reliant les autoroutes A50 (vers Aubagne et Toulon) et A7 (vers Aix).

L'aménagement de cette rocade destinée à désengorger le centre-ville du trafic de transit parasite doit permettre l'amélioration de la qualité de vie des quartiers traversés en proposant un projet ambitieux de requalification urbaine.

L'infrastructure, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, a vocation à être incorporée au réseau routier national. Alors qu'elle sera, à terme, une seule et unique voie de 9 km, elle est aujourd'hui constituée de deux tronçons avec deux phases distinctes de réalisation.

Le premier, de 5,2 Km (L2-Est), compris entre l'autoroute A50 et l'échangeur de Frais vallon est en cours de réalisation et devrait être mis en service en 2011. Le second de 3,8 Km (L2- Nord), compris entre l'autoroute A7 et l'échangeur de St Jérôme, doit faire l'objet d'une déclaration publique en 2009 pour une livraison prévisionnelle en 2015.

Sur le tronçon nord, le projet dimensionné en 2X3 voies, s'appuie principalement sur l'aménagement de voies existantes (boulevard Allende) et la réalisation de tracés neufs (MIN et raccordement A7). Il s'agit de voies de surface, de voies enterrées ou couvertes selon les options retenues par le maître d'ouvrage.

Cette autoroute urbaine traverse des quartiers fortement urbanisés où vivent près de 20 000 Marseillais, et induit de nombreuses nuisances. C'est dans ce contexte que cette réalisation doit s'accompagner d'une requalification urbaine d'envergure et que l'ensemble des partenaires et collectivités territoriales doivent, dans leurs compétences propres, s'attacher à la réussite d'un projet parfaitement inséré à la Ville.

Le projet de la L2 a fait l'objet, depuis 2002, d'études de définition et de plusieurs phases de concertation permettant de déterminer le choix du tracé et de poser les bases de l'Avant Projet Sommaire mis à l'examen du Ministère en 2004.

